



Ecole Municipale de Musique de Fismes

18, avenue du bois des amourettes 51140 Fismes

Tél : 06 32 84 27 59

Mail : ecole.musique@fismes.fr

Site : www.ecole-musique-fismes.fr

CONTRAT

L'École Municipale de Musique de Fismes consent à prêter :

Instrument

à

Nom/prénom

Adresse :

La durée du contrat n'excédera pas le

Les bénéficiaires de ce prêt s'engagent à :

- Entretenir cet instrument au mieux, suivant les conseils du professeur attitré.
- Garantir par une assurance personnelle l'instrument prêté, contre les risques de vol, d'incendie et d'accident. Une copie du contrat justifiant cette garantie devra être jointe au présent contrat.
- Faire réviser l'instrument par un professionnel avant de le rendre (une copie de la facture devra être jointe lors de sa restitution à l'école de musique).

Si l'instrument n'est pas rendu dans l'état où il a été prêté, une facture sera présentée au bénéficiaire du prêt, dont le montant correspondra à la remise en état de l'instrument à concurrence de sa valeur :

Fait à

le

Le Bénéficiaire

La directrice

Précédé de la mention « lu et approuvé »